

# Consignes de Mise en Chantier

## Projet : Ajout Système de Refroidissement (ASRP) – CHSLD du Pontiac

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de l'Outaouais

Québec 

### Mesure de prévention des infections

Les travaux devront être faits selon les mesures de prévention Classe II, se référer au document qui s'intitule « Cadre de Référence\_Prévention des Infections\_AS RP (CISSSO) ». Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de fournir tous les équipements et matériaux nécessaires afin de respecter les mesures de prévention de l'établissement.

### Autres documents à soumettre avant le début des travaux

L'entrepreneur est tenu de fournir un échéancier des travaux.

L'entrepreneur est tenu de fournir un plan de mobilisation pour approbation.

L'entrepreneur est tenu de fournir une copie du permis de construction émis par l'autorité responsable.

Tout autres documents exigés par les professionnels et le client.

### Horaire des travaux

Une interruption de service maximale de huit (8) heures sera permise pour effectuer les raccords à l'existant. Cet arrêt devra se faire en dehors des heures d'opération de la cuisine.

### Échéancier

Les travaux débutent le 1<sup>er</sup> avril 2026 et doivent être complétés au plus tard le 31 juillet 2026.

Le démarrage des travaux sera autorisé lorsque l'entrepreneur aura démontré que les matériaux, équipements, mobiliers etc., seront disponibles au moment requis.